



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

« Antenne Mobile d'écoute et de soutien »

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°2 lancé en 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet [sur le site www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

Intitulé du projet

**Antenne mobile
d'intervention, d'écoute et
de soutien (AMIES)**

Structure porteuse du projet



**Maison des Adolescents de la
Corrèze
(MDA 19)**

Structure porteuse de l'évaluation



**François Cathelineau,
consultant**

Durée d'expérimentation : 3 ans + 1 an d'étude de préfiguration

Date de remise de la restitution finale par le porteur de projet : septembre 2015

THÉMATIQUE : Santé Numéro du projet AP2_206
LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ
Titre : Antenne Mobile d'Intervention d'Écoute et de Soutien
Objectifs initiaux : <p>L'objectif est de désamorcer des situations bloquées, d'ouvrir un espace d'échange et de proposer ensuite des temps de prises en charge, soit au sein de la MDA (rencontres, ateliers d'expressions), soit vers les structures partenaires correspondant le mieux aux besoins ressentis.</p> <p>Ce dispositif sera également un outil de prévention car il peut dans certains cas, constituer un filtre à l'hospitalisation car une intervention précoce va faciliter le renvoi vers d'autres structures d'aide et de soin si cela est nécessaire.</p>
Public(s) cible(s) : Adolescents et jeunes adultes 12/25 ans, les parents, les professionnels
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté : Décrire brièvement le dispositif testé.
Territoire(s) d'expérimentation : Le département de la Corrèze
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : <p>Le fait de se déplacer, et donc d'inverser en quelque sorte le déroulement habituel de la démarche peut susciter un effet de surprise chez l'utilisateur. Il faudra que l'équipe soit en capacité de réfléchir à ce que cela peut entraîner dans la pratique et ce critère devra être pris en compte dans l'évaluation du projet.</p> <p>Notre capacité d'intervention se trouve enrichie et diversifiée. Ce principe d'équipe mobile s'enrichit des partenariats principaux de la MDA et s'adapte en fonction des demandes. Ainsi l'intersecteur de pédopsychiatrie par exemple s'appuie sur ce dispositif pour certains suivis. Nous pensons également aux travailleurs sociaux du Conseil Général.</p>
Partenaires techniques opérationnels : (1) Partenaires initialement visés dans la convention : (2) Partenaires effectifs de l'expérimentation :
Partenaires financiers (avec montants): Mentionner, en plus du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, tous les financeurs de l'expérimentation.
Durée de l'expérimentation : (1) Durée initiale : 36 mois (2) Durée effective : 48 mois



I. L'expérimentation AMIES et son fonctionnement

a. La Maison des Ados de la Corrèze, porteur du projet AMIES

La Maison des Ados de la Corrèze est une structure d'accueil et d'écoute qui se définit comme un espace neutre et non stigmatisant. Son champ d'action est sanitaire, mais ses interventions s'étendent au social, au juridique et à l'éducatif. Elle s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans en difficulté. Ses missions sont diverses (soutenir, accompagner, dispenser une information, apporter une réponse de santé, constituer un pôle de ressources) mais sa vision est celle d'une prise en compte globale de l'individu.

Comme l'ensemble des Maisons des Adolescents, elle propose une prise en charge pluridisciplinaire aux adolescents en difficulté.

Gérée par les Pupilles de l'Enseignement Public de la Corrèze, elle couvre le territoire départemental en étant présente dans les trois villes principales : Brive, Tulle et Ussel.

b. Problématiques à l'origine du projet expérimental

Les caractéristiques rurales du département, couplées aux difficultés de mobilités propres au public jeune, ainsi que l'offre de service insuffisante à destination de ce public, ont rapidement fait émerger la nécessité pour la Maison des Ados de pouvoir s'appuyer sur une antenne mobile qui irait « au plus près » des besoins des jeunes, lorsque ceux-ci sont trop éloignés des locaux fixes d'une structure qui se veut proche des lieux de vie des adolescents.

Le dispositif AMIES, mis en place en 2010, vise donc à apporter de la souplesse au fonctionnement de la Maison des Ados, sans se substituer aux dispositifs existants.

c. Principes et objectifs du dispositif AMIES

Le principe est « d'aller vers » les adolescents et leur entourage, dès les premiers signes alarmants de souffrance et avant que le seuil critique ne soit franchi, pour assurer des rencontres hors des lieux de soins traditionnels – le but étant de désamorcer des situations bloquées et de proposer ensuite, si besoin, des temps de prise en charge (soit au sein de la Maison des Ados, soit vers les structures partenaires correspondant le mieux aux besoins ressentis).

Les trois objectifs spécifiques à l'antenne mobile sont : **de répondre aux demandes** directes des adolescents et de leurs familles, ainsi qu'aux demandes des institutions ; **d'accompagner l'adolescent** au cours de la prise en charge ; **de prévenir et d'intervenir en amont** de la crise, dès l'apparition de difficultés chez l'adolescent.

d. Évolutions de fonctionnement de l'antenne mobile

Pour atteindre les objectifs fixés, le dispositif s'appuie sur trois axes principaux : **une disponibilité géographique, psychique et inventive** ; la mise en place d'un réseau spécifique à la situation.

Durant ses trois années de fonctionnement, le dispositif a évolué, dans sa forme comme dans le fond, pour s'adapter : au fonctionnement des jeunes, d'une part, aux besoins et demandes des partenaires, d'autre part.

De ce point de vue, après une période « **de démarrage** » marquée dans un premier temps par un travail uniquement avec les lycées agricoles et une équipe incomplète à la Maison des Ados, puis une phase « **d'adaptation** » marquée par de nouvelles formes d'intervention, le début du travail avec les collèges publics et la systématisation de l'intervention en binôme. Puis le dispositif a connu une phase « **de stabilisation** », avec une réorganisation du fonctionnement de la MDA.

A la fin de la période d'expérimentation, le dispositif semble avoir trouvé sa place parmi les structures existantes et constitue une vraie innovation, reconnue par la grande majorité des acteurs.

e. Un fonctionnement basé sur la sollicitation des professionnels des établissements scolaires

Deux types de structures sollicitent l'antenne mobile : les collèges situés en zone rurale et les lycées agricoles. Au sein des premiers, ce sont les assistantes sociales qui activent le dispositif, tandis qu'au sein des seconds, il s'agit des infirmières scolaires.

C'est principalement lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés et/ou à l'atteinte des limites de leur champ de compétences que ces professionnels sollicitent l'AMIES, qui vient rencontrer les jeunes sur la base de cette demande. Les rencontres ont lieu hors des collèges (dans des locaux mis à disposition par les mairies, ou dans le véhicule aménagé de la Maison des Ados) et dans les lycées agricoles (tenue de permanences dans les salles mises à disposition).

Ce mode de fonctionnement, basé sur la sollicitation de l'AMIES par les professionnels des établissements scolaires, souligne en creux que **le dispositif n'est pas sollicité directement par les bénéficiaires.**

f. Les raisons de la mobilisation de l'antenne mobile

Les ressorts de la mobilisation de l'AMIES sont de nature diverse, et diffèrent selon les personnes. Les principaux motifs invoqués sont les suivants, et peuvent se cumuler dans certains cas :

- **l'utilité de la ressource psychologique** de la Maison des Ados, pour conforter et/ou compléter un premier diagnostic établi par l'infirmière scolaire ou l'assistante sociale ;
- **le croisement des regards professionnels** sur des situations particulièrement

complexes, lorsque l'infirmière ou l'assistante sociale estime atteindre les limites de ses compétences ;

- **la rapidité de l'intervention** de l'équipe AMIES et du retour qui est fait aux professionnels sur les situations ;
- **l'accélération de la prise de rendez-vous avec d'autres organismes** (tel que le CMPP) lorsque l'antenne mobile est intervenue ;
- **la pénurie de professionnels extérieurs aux établissements scolaires** pouvant prendre en charge les jeunes dans certaines zones du département;
- **l'évolution des problématiques des élèves** vers des difficultés de plus en plus prégnantes et complexes ;

Toutes les assistantes sociales scolaires ne font pas appel à l'AMIES, plusieurs raisons et motifs à cette non-sollicitation :

- **l'insertion de l'assistante sociale dans un réseau d'acteurs locaux qui fonctionne bien** et qui permet des prises en charge satisfaisantes des jeunes ;
- **une moindre connaissance du fonctionnement précis** du dispositif AMIES (par exemple les lieux sur lequel il peut être sollicité) ;
- **l'impossibilité d'organiser physiquement le rendez-vous** ;
- le fait que dans les zones favorisées d'un point de vue socio-économique, les parents peuvent plus facilement emmener leur enfant en consultation libérale ;
- **le fait que l'antenne mobile intervienne en binôme**, ce qui n'est pas toujours jugé positivement par des professionnels
- Certains professionnels **recherchent avant tout la compétence psychologique** qui leur est utile.

g. Les effets de l'expérimentation et sa plus-value

a. Apports de l'expérimentation par rapport au droit commun

L'**apport pour les jeunes** consiste en la possibilité, a priori inexistante auparavant, **d'être reçu, écouté et conseillé** rapidement sur des problématiques qui peuvent dépasser les compétences des professionnels et des établissements scolaires, et la possibilité de s'inscrire dans un parcours de suivi de la Maison des Adolescents.

L'**antenne mobile offre aux professionnels** de première ligne la **possibilité d'une meilleure compréhension des problématiques des jeunes, mais aussi une expertise pointue et quasi-immédiate** des professionnels de la Maison des Ados pour les résoudre, ainsi que la **mobilisation de son réseau si besoin**.

La plus-value de l'expérimentation AMIES par rapport au droit commun est d'opérer un croisement des disciplines et du traitement des problématiques adolescentes avec le critère spatial, en visant à mailler le territoire départemental de manière optimale.

b. Caractéristiques du public ciblé par l'antenne mobile

Le nombre de jeunes touchés via le dispositif AMIES a atteint une quarantaine de jeunes par an, soit environ 11% du nombre total d'adolescents pris en charge annuellement par la Maison des Ados. Sur la durée de l'expérimentation, ce sont environ 120 jeunes et 50 professionnels qui ont bénéficié du dispositif ; le nombre de public touchés par an est inférieur aux estimations initiales, pour plusieurs raisons : des relations partenariales de qualité variable, une mise en œuvre opérationnelle plus complexe que prévu et des moyens budgétaires et humains contraints.

Le public touché est d'un an plus âgé que le public classique de la Maison des Ados : les deux-tiers des jeunes ont entre 15 et 19 ans pour l'AMIES, alors qu'ils ont entre 13 et 17 ans pour la Maison des Ados ; ces jeunes sont également plus fréquemment scolarisés en lycée et notamment en LEGTA.

L'antenne mobile concentre la majeure partie de son activité en Moyenne et Haute-Corrèze, là où les besoins sont les plus importants et l'offre de services faible. De ce point de vue, le dispositif contribue à lutter contre des inégalités territoriales particulièrement marquées sur ces deux parties du département. Il répond ainsi à l'objectif de maillage du territoire corrézien, « naturellement déséquilibré » du fait de sa ruralité.

c. Des effets positifs sur la population ciblée et sur le travail des professionnels

Plusieurs effets du dispositif sur les adolescents, public ciblé, ont pu être identifiés :

- **En termes d'accessibilité** : les jeunes qui ne pouvaient pas bénéficier du service de la Maison des Ados en ont désormais la possibilité ; l'ensemble des acteurs locaux rencontrés s'accordent à reconnaître l'efficacité du dispositif par rapport au constat posé lors de l'étude de préfiguration – et donc l'atteinte de l'objectif assigné à l'antenne mobile.
- **En termes de rapidité de prise en charge** : la réactivité du dispositif AMIES est soulignée comme étant un atout majeur, surtout pour un public adolescent qui a besoin de réponses rapides lorsqu'il évoque son mal-être ; et ce d'autant plus que cette réactivité s'articule de manière complémentaire avec les temps de travail plus longs, qui sont ceux des professionnels de première ligne. Enfin, la prise en charge via l'AMIES permet d'accélérer la suite de la prise en charge et notamment l'orientation vers des structures dont les délais d'attente peuvent parfois être longs. Le point fort de l'antenne mobile est donc, en allant traiter rapidement la problématique plutôt que de ne rien faire, de prévenir l'aggravation du cas – la conséquence de l'inaction étant à la fois dommageable pour le jeune et son entourage, et coûteuse financièrement pour la collectivité.
- **En termes de qualité de la prise en charge** : l'intervention de l'antenne mobile est une aide précieuse pour les professionnels des établissements scolaires car elle permet de croiser les regards, d'approfondir les diagnostics, de proposer éventuellement des orientations impensées initialement – et *in fine* d'enrichir la prise en charge à tous les niveaux. Un apport de l'antenne mobile est donc bien d'enrichir la qualité de l'intervention proposée au jeune par l'intervention de professionnels extérieurs qui travaillent en lien avec les professionnels de

première ligne – leurs interventions se complétant utilement, et s’enrichissant avec la possibilité d’échanger sur les situations, non seulement lors de la venue de l’AMIES mais également ensuite, lors de la phase de suivi au cours de laquelle les professionnels des établissements scolaires et l’AMIES restent en contact.

En somme, le dispositif AMIES, en agissant positivement sur l’accessibilité des structures d’accueil des jeunes (ainsi que sur la rapidité et la qualité de la prise en charge), est pertinent dans la mesure où il prend une part non négligeable dans la lutte contre les inégalités territoriales (qui sont souvent corrélées aux inégalités socio-économiques et de santé).

d. Les principales limites du dispositif AMIES

Les effets positifs du projet sont néanmoins confrontés à plusieurs limites, dont certaines ont pu être, au moins partiellement, surmontées.

La première limite tient au **caractère temporaire de l’intervention AMIES**, qui n’a pas vocation à multiplier les déplacements pour un seul et même jeune. Si la problématique du jeune n’est pas résolue au bout des quelques rendez-vous, qu’il aurait besoin de fréquenter les ateliers proposés à la Maison des Ados mais qu’il n’a toujours pas de moyen de se déplacer, l’adolescent reste confronté à la problématique de l’accessibilité des structures. Des arrangements avec les jeunes, leurs familles et les partenaires de la MDA permettent néanmoins souvent de dépasser cette limite.

La seconde limite – le **caractère chronophage du dispositif**, lié aux temps de déplacements de l’équipe – a pu être partiellement surmontée grâce à une réorganisation du fonctionnement de la Maison des Ados.

La troisième limite du dispositif – **l’impossibilité pour les collégiens de sortir seuls** de leur établissement pour rencontrer l’antenne mobile qui est venue à leur contact – a pu être partiellement résolue suite à un travail intense de négociation avec deux partenaires importants que sont l’Éducation nationale et le Conseil général. L’implication des assistantes sociales (qui sollicitent l’AMIES) permet de dénouer cette problématique qui a longtemps complexifié le fonctionnement du dispositif. L’information des parents est indispensable

e. Un dispositif qui suscite une demande croissante des acteurs locaux

L’ensemble des partenaires de la Maison des Ados souligne l’intérêt et la pertinence de l’antenne mobile, mais souligne la nécessité d’une montée en charge du dispositif en termes de nombre de jeunes touchés.

De manière complémentaire, **la fonction « centre de ressources »** de la Maison des Ados s’est vue renforcée par l’expérimentation, qui favorise l’identification et la sollicitation de l’expertise de la Maison des Ados par ses partenaires, ainsi que son positionnement au carrefour des différentes structures locales existantes.

II. Les objectifs de l'expérimentation

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

a. Objectifs généraux de la Maison des Ados de la Corrèze

- être un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'évaluation et de prise en charge, anonyme et gratuit, avec ou sans rendez-vous ;
- apporter une réponse de santé et plus largement prendre soin des adolescents en leur offrant les prestations les mieux adaptées à leurs besoins et attentes, qui ne sont pas actuellement prises en charge dans le dispositif classique ;
- fournir aux adolescents des informations, des conseils et une aide au développement d'un projet de vie ;
- proposer un accompagnement éducatif, social et juridique à l'adolescent ;
- coordonne, faire connaître et animer le réseau des professionnels de l'adolescence ;
- favoriser l'accueil en continu par des professionnels divers pour venir en aide à ceux qui ont tendance à rester en dehors des circuits plus traditionnels ;
- constituer un pôle ressources pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence (parents, professionnels, institutions).

b. Objectifs spécifiques à l'antenne mobile

Concernant le projet expérimental, les objectifs attribués au dispositif AMIES sont au nombre de trois :

- répondre aux demandes directes des adolescents et de leurs familles, ainsi qu'aux demandes des institutions ;
- accompagner l'adolescent au cours de la prise en charge ;
- prévenir, intervenir en amont de la crise, dès l'apparition des difficultés.

Pour atteindre ces objectifs, le dispositif s'appuie sur trois axes principaux : une disponibilité géographique, psychique et inventive ; la mise en place d'un réseau spécifique à la situation ; une réponse temporaire et quasi-immédiate.

2. L'action expérimentée

a. Principales caractéristiques de l'expérimentation par rapport à l'activité habituelle de la MDA

L'action des Maisons des Ados se fonde sur le respect du cahier des charges établi en 2005, qui précise les quatre missions qui sont considérées comme des « *conditions requises* » pour être reconnu comme une Maison des Adolescents :

- l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation ;
- l'évaluation des situations ;
- la prise en charge médicale et psychologique ;

- l'accompagnement éducatif, social et psychologique.

Ces missions sont supposées se traduire en actions, en direction de trois types de publics : les adolescents (actions individuelles ou collectives, en articulation avec les structures en faveur des jeunes), les familles (actions individuelles ou collectives, en articulation avec les organisations existantes) et les partenaires (interventions à la demande des professionnels, au sein des institutions, établissements et services ; réception des membres d'une équipe venant présenter la situation d'un adolescent qu'ils ont en charge ; apport d'un concours dans l'élaboration des contenus d'une formation destinée à des professionnels).

L'expérimentation *Antenne mobile d'intervention, d'écoute et de soutien* (AMIES) a été imaginée dans un contexte où il peut être extrêmement difficile pour un jeune en situation de mal-être de se rendre dans les locaux fixes de la Maison des Ados à Brive, Tulle ou Ussel :

L'action expérimentée se distingue donc de l'activité habituelle de la Maison des Ados sur plusieurs plans :

- **celui de la sollicitation** : l'équipe de la Maison des Ados est sollicitée dans la majorité des cas par des professionnels connaissant le dispositif antenne mobile – alors qu'habituellement, une partie importante du fonctionnement de la Maison des Ados repose sur le fait que les jeunes peuvent pousser « librement et naturellement » les portes de la structure ;
- **celui de l'équipe mobilisée** : l'intervention, comme explicité plus haut, repose sur un binôme de professionnels – alors qu'habituellement un jeune peut aussi n'être pris en charge que par un professionnel.
- **celui de l'intervention** : il s'agit de prestations avant tout individuelles, bien que l'antenne mobile puisse permettre de « rediriger » le jeune sur les temps collectifs organisés dans les locaux fixes de la Maison des Ados ;
- **celui des pratiques professionnelles** : l'équipe de la Maison des Ados en charge de l'antenne mobile ne se retrouve pas dans les lieux habituels où elle exerce son travail mais dans des lieux parfois éloignés, avec des bureaux qui ne sont pas les leurs, et au contact quasi systématique d'autres professionnels.

Il convient également de souligner les effets de la mise en œuvre de l'AMIES sur le fonctionnement de la Maison des Ados : les professionnels sont mécaniquement moins présents dans les locaux fixes, en permanence ; et ils consacrent une partie non négligeable de leur temps de travail au fait de se déplacer pour aller vers le jeune.

b. Apport de l'expérimentation par rapport au droit commun

Principalement sollicitée par les professionnels de l'Éducation nationale et des établissements d'enseignement agricole (infirmiers scolaires, assistants de service social, professeurs, direction, etc.), l'antenne mobile leur offre la possibilité d'une meilleure compréhension des problématiques exposées par les jeunes, mais aussi une expertise pointue et quasi immédiate des professionnels de la Maison des Ados pour résoudre ces problématiques, ainsi que la mobilisation du réseau de la Maison des Ados si besoin est.

En ce qui concerne l'apport de l'expérimentation pour les jeunes, c'est donc la possibilité, d'être reçu, écouté et conseillé rapidement sur des problématiques qui peuvent dépasser les compétences des professionnels des établissements scolaires, et la possibilité de s'inscrire dans un parcours de suivi de la Maison des Adolescents.

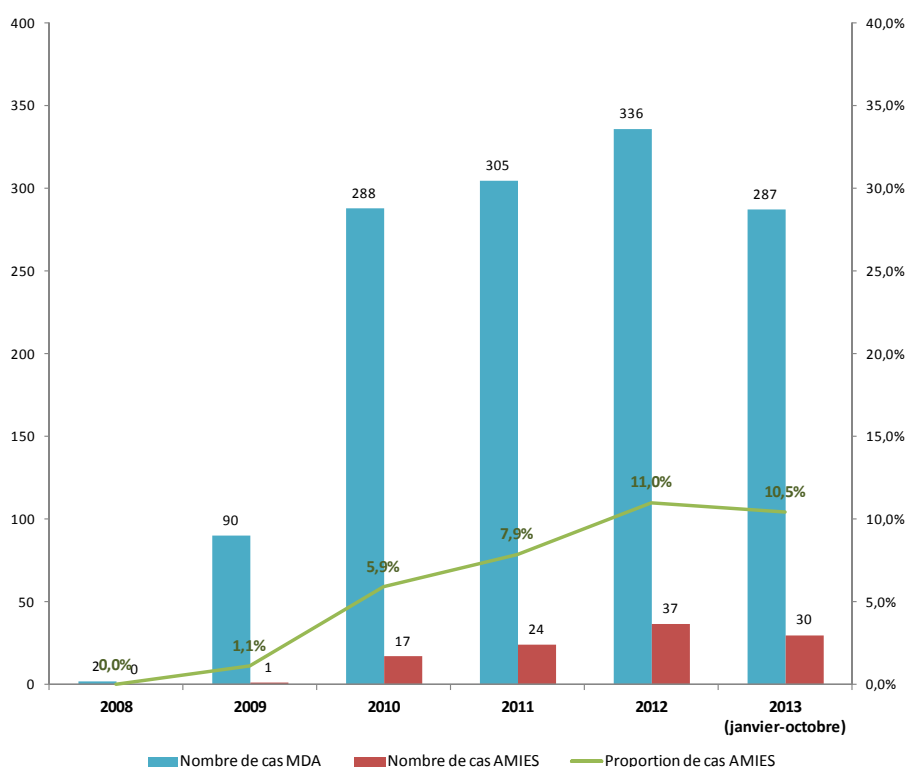
3. Les publics touchés par l'expérimentation

a. Nombre de jeunes suivis via le dispositif expérimental :

La figure suivante (réalisation agence phare) permet de visualiser l'évolution du nombre de jeunes suivis globalement par la Maison des Ados, ainsi que l'évolution des jeunes suivis spécifiquement par le dispositif AMIES.

Une réelle montée en puissance de celui-ci est clairement observable, puisqu'après une mise en place en 2009-2010 touchant un nombre marginal, l'année 2012 voit doubler la proportion de jeunes touchés via l'antenne mobile :

Nombre et proportion de jeunes touchés par la MDA et par l'AMIES, par année



Sur les trois années de l'expérimentation plus une année d'étude de préfiguration, se sont plus environ 120 jeunes et 50 professionnels qui bénéficient du dispositif. Ce nombre est en dessous des estimations initiales (250 bénéficiaires sur trois années, soit environ 80 jeunes par an).

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce résultat moindre, parmi lesquelles :

- des relations partenariales de qualité variable, ainsi que le déficit de conviction de potentiels prescripteurs en l'intérêt du dispositif, ne permettant pas de toucher l'ensemble des établissements scolaires situés dans les zones ciblées ;
- une mise en œuvre opérationnelle plus complexe que prévu (problématique de l'intervention hors des collèges et lycées) ;
- des moyens contraints (difficultés financières du porteur de projet, équipe mobile incomplète durant une période conséquente).

b. Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation

Il est utile, avant d'étudier plus précisément le public visé par l'expérimentation, de rappeler que celui, plus global, de la Maison des Ados peut potentiellement être constitué de l'ensemble des jeunes Corrèziens âgés de 12 à 25 ans pouvant se trouver en situation de mal-être.

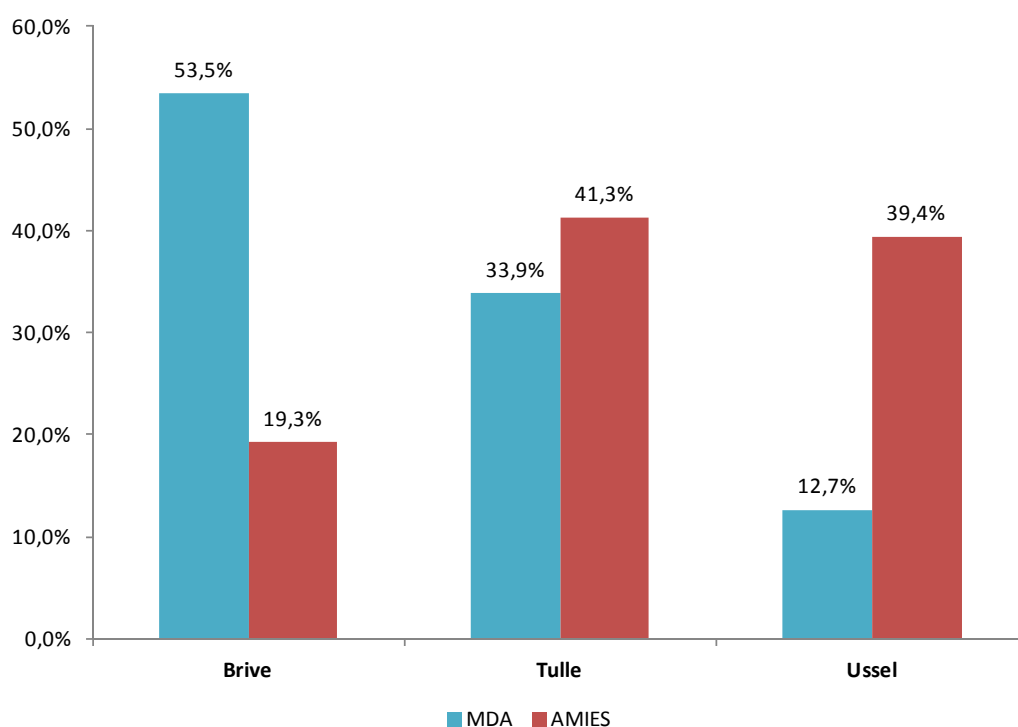
La présentation des bénéficiaires de l'expérimentation met systématiquement en parallèle leurs caractéristiques avec celles du public classique de la Maison des Ados, afin de favoriser la comparaison.

Notons, tout d'abord, que les bénéficiaires de l'expérimentation AMIES s'avèrent être dans leur quasi-totalité des jeunes scolarisés – du fait du déploiement de l'antenne mobile en lien étroit avec les établissements scolaires. Le public de l'expérimentation ne constitue donc qu'un échantillon partiel du public habituel de la structure porteuse du projet.

c. Géographie d'intervention de l'antenne mobile :

un public majoritairement dans les « zones de besoins » Le tableau ci-dessous présente les zones d'intervention de l'antenne mobile sur la période allant de début 2009 à octobre 2013. Il représente la répartition des jeunes suivis par l'AMIES lorsqu'ils ont été orientés par des établissements scolaires (collèges, lycées et lycées agricoles) – qui constituent le « pourvoyeur » principal des jeunes pour l'antenne mobile.

Figure 3 : Distribution des jeunes touchés par l'antenne mobile, par zone géographique



On le voit, et cela correspond aux spécificités relevées dans l'étude de préfiguration, l'antenne mobile concentre la majeure partie de son intervention en Moyenne-Corrèze et en

Haute-Corrèze, là où les besoins sont identifiés comme étant les plus importants et où, comme le soulignent plusieurs acteurs, la dotation en structures proposant des réponses adaptées aux problématiques des adolescents est faible ; et lorsque de telles structures existent, leur rareté fait que les temps d'attente sont relativement longs (comme par exemple au CMPP d'Ussel).

Le dispositif contribue ainsi à lutter contre des inégalités territoriales particulièrement marquées sur ces deux parties du département. Il répond ainsi à l'objectif de maillage du territoire corrézien, « naturellement déséquilibré » du fait de sa ruralité.

d. Un public plus âgé

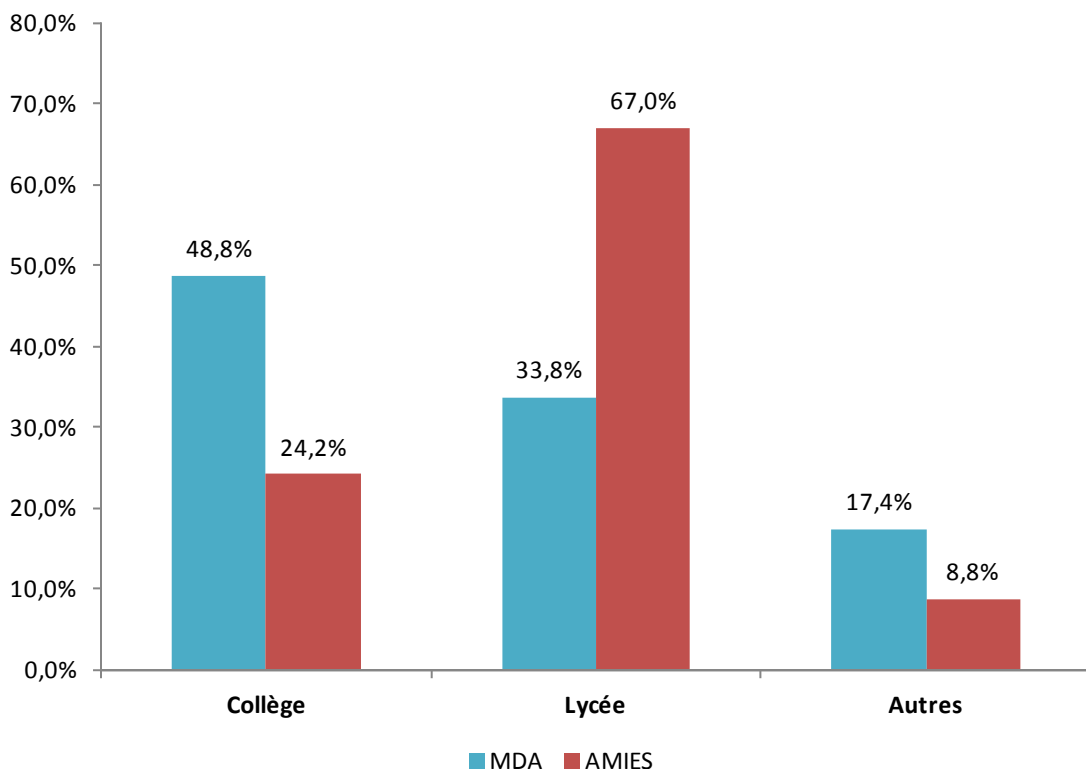
En termes de genre, le public suivi via l'AMIES est très proche de celui de l'ensemble de la Maison des Ados, avec respectivement 56% et 57,4% de filles.

Le public touché via l'AMIES est cependant plus âgé : 17 ans de moyenne, contre 16 pour le public classique de la Maison des Ados.

e. Plus de lycéens que de collégiens

Une spécificité importante du public touché par l'antenne mobile réside dans le niveau de scolarité des jeunes – les proportions de collégiens et de lycéens sont plus qu'inversées avec celles de l'ensemble des jeunes suivis par la Maison des Ados :

Figure 5 : Distribution des jeunes suivis, par niveau scolaire



En termes de niveau scolaire, la répartition des publics de l'antenne mobile est donc moins équilibrée que celle du public classique de la Maison des Ados, avec près deux-tiers de lycéens.

Plusieurs hypothèses peuvent éclairer ce constat d'un public plus avancé en scolarité (et donc en âge, comme nous l'avons vu précédemment) :

- le fait que les lycées agricoles (LEGTA) se soient engagés très rapidement dans l'expérimentation AMIES ;
- le fait que les établissements gérés par l'Éducation nationale en milieu rural sont en majorité des collèges et que ceux-ci ont mis davantage de temps à investir le dispositif que les lycées agricoles ;
- la plus grande facilité des lycéens à sortir seuls de leur établissement scolaire pour aller rencontrer l'équipe de l'antenne mobile lorsqu'elle n'est pas autorisée à entrer dans l'établissement ;

4. Adhésion du public ciblé au dispositif

a. Un dispositif qui n'est pas sollicité directement par les bénéficiaires

Une des limites du dispositif consiste en sa non-sollicitation par les bénéficiaires directs : les adolescents et leurs familles. Sur la durée de l'expérimentation, l'ensemble des prises en charge effectuées via l'AMIES l'ont été par le truchement des professionnels de première ligne, travaillant au contact des bénéficiaires.

C'est en ce sens que la qualité du partenariat noué entre la Maison des Ados est un élément essentiel de sa réussite – elle permet, lorsque les structures partenaires ont compris l'intérêt et le fonctionnement du dispositif et acceptent de « jouer le jeu », de toucher un nombre potentiellement important d'adolescents. Face aux difficultés et tensions initiales, le travail d'explicitation continu du projet est donc indispensable.

b. Les outils de communication et d'information propres à l'antenne mobile

Plusieurs outils de communication ont été mis en place par le porteur de projet, tout au long du dispositif, parmi lesquels :

- des outils en ligne : avec la mention du dispositif sur le site Internet de la Maison des Ados ;
- un courrier de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Corrèze (DSDEN 19) à l'attention des chefs d'établissement situés en zones rurale ;
- une communication « interpersonnelle » sur le dispositif, lors de moments informels, entre les professionnels de la Maison des Ados et les acteurs locaux ;
- l'utilisation de panneaux d'information municipaux à Brive et Tulle ;
- un flyer de présentation du dispositif.

5. Analyse qualitative Les effets du dispositif expérimenté

a. Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire

Des effets sur l'accessibilité de la structure Maison des Ados aux adolescents

Le premier effet du dispositif, et le plus notable, est le fait que les jeunes qui ne pouvaient pas auparavant bénéficier du service de la Maison des Ados en ont désormais la possibilité.

De manière complémentaire, l'intérêt du dispositif est aussi « d'apporter » une partie du service de la Maison des Ados aux jeunes, et ainsi d'augmenter leur connaissance de la structure, qu'ils peuvent ensuite fréquenter s'ils disposent des moyens de transport pour s'y rendre.

Enfin, il apparaît que dans certains établissements, la présence de l'antenne mobile de manière régulière (par exemple sous forme de permanences, comme c'est le cas dans les lycées agricoles) lui permet d'être repérée par un ensemble large de professionnels travaillant au contact des jeunes.

Des effets sur la rapidité de prise en charge des adolescents

L'ensemble des professionnels faisant appel au dispositif expérimental soulignent que sa **réactivité** est un atout majeur.

D'autant plus que l'ensemble des professionnels s'accordent sur le fait que, précisément avec le public adolescent, la rapidité de la réponse est indispensable :

En ce qui concerne la rapidité de la prise en charge, elle ne se situe pas seulement au niveau du premier accueil – plusieurs interrogés soulignent que cela accélère l'intervention à moyen terme :

Au final, plusieurs partenaires soulignent l'intérêt du dispositif en termes de prévention :

Un des points forts de l'antenne mobile est donc, en allant traiter rapidement la problématique plutôt que de ne rien faire, de prévenir l'aggravation du cas.

Des effets sur la qualité de la prise en charge des adolescents

L'intervention de l'AMIES, couplée à celle des professionnels de première ligne, permet ainsi de croiser les regards, d'approfondir les diagnostics, de proposer éventuellement des orientations impensées initialement – et *in fine* d'enrichir la prise en charge à tous les niveaux :

Un apport de l'antenne mobile est donc bien d'enrichir la qualité de l'intervention proposée au jeune par l'intervention de professionnels extérieurs qui travaillent en lien avec les professionnels de première ligne – leurs interventions se complétant utilement, et s'enrichissant avec la possibilité d'échanger sur les situations, non seulement lors de la venue de l'AMIES mais également ensuite, lors de la phase de suivi au cours de laquelle les professionnels des établissements scolaires et l'AMIES restent en contact.

Par ailleurs, la pertinence d'une structure extérieure au milieu scolaire pour la libération de la parole de certains adolescents est importante.

En somme, le dispositif AMIES, en agissant positivement sur l'accessibilité des structures d'accueil des jeunes (ainsi que sur la rapidité et la qualité de la prise en charge), est pertinent dans la mesure où il prend une part non négligeable dans la lutte contre les inégalités territoriales (qui sont souvent corrélées aux inégalités socio-économiques et de santé).

b. Les limites du dispositif qui ne peut résoudre à long terme les problématiques de déplacement des jeunes

- Sur ce point, il convient de rappeler que l'AMIES n'a pas vocation à intervenir auprès du jeune plus de 4 ou 5 fois. L'antenne mobile n'a pas vocation à multiplier les déplacements pour un seul et même jeune. Comme le rappelle le personnel de la Maison des Ados :

Dès lors, comment faire venir un jeune dans les locaux fixes de la Maison des Ados, s'il ne dispose toujours pas de moyen de locomotion ? De ce point de vue, une des limites du projet est qu'il ne peut résoudre que partiellement certaines des situations rencontrées. Pour certains jeunes, le dispositif ne peut ainsi répondre à la demande qu'à court, voire à moyen terme.

Si l'élasticité du dispositif permet d'aller au contact du jeune sur plusieurs temps (entre un et quatre, voire cinq rendez-vous maximum), et que l'intensité des partenariats constitués par l'équipe de la Maison des Ados permet dans certains cas d'orienter le jeune vers des structures de proximité adaptées à ses besoins, l'AMIES n'a ni la vocation, ni les moyens de jouer le rôle d'un taxi qui emmènerait l'adolescent dans les locaux fixes de la MDA pour poursuivre sur du long terme le travail engagé.

Fréquemment le problème est résolu par des arrangements (avec la famille ou d'autres professionnels), mais dans certains cas, les difficultés de déplacement du jeune ne peuvent être dépassées :

La Maison des Ados a essayé d'entamer des démarches avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Corrèze pour obtenir le remboursement de taxis qui emmèneraient les adolescents à Brive, Tulle ou Ussel, mais il faudrait pour cela que la Maison des Ados puisse être considérée comme un lieu de soins et donc sa nature changera

6. Effets attendus et effets induits/inattendus

a. Les spécificités du « parcours AMIES »

Trois raisons permettent d'interpréter la spécificité de ce parcours :

- l'antenne mobile intervient davantage sur une fonction de « **déménagement** » des situations, en prenant appui sur la rapidité de son intervention ; les professionnels peuvent faire appel à la MDA via l'antenne mobile pour les aider à gérer une crise du jeune ;

- lorsqu'une prise en charge est nécessaire, l'antenne mobile n'aurait pas tant vocation à « **rapatrier** » les jeunes vers les locaux fixes de Brive, Tulle ou Ussel, qu'à les « **orienter** » vers les structures partenaires adéquates ;
- les jeunes qui sont vus par l'antenne mobile et qui pourraient bénéficier du suivi d'ateliers restent confrontés à leur **problématique d'isolement géographique**, et ne peuvent pas forcément se déplacer dans les locaux fixes de la Maison des Ados pour y participer. Cela est réellement problématique pour certains jeunes qui, selon l'équipe de l'antenne mobile, gagneraient à participer à des ateliers.

b. Une réorganisation nécessaire de l'ensemble du fonctionnement de la Maison des Ados

Au moment de la mise en place de l'expérimentation, un des objectifs principaux de l'antenne mobile était de proposer un « *accueil temporaire et quasi-immédiat* », dans un délai de 48h à 72h. Il s'agissait de « *répondre au plus près et rapidement à la demande* » en organisant, après un premier contact téléphonique, « *une réponse dans un temps suffisamment rapproché pour que cela reste marquant et mobilisateur* ».

Plusieurs contraintes sont venues s'exercer sur la réalisation de cet objectif :

- une demande en expansion de la part des partenaires, une fois que le dispositif a été accepté et que ses modalités d'action ont été négociées ;
- le caractère chronophage du dispositif mobile, qui « reporte » sur les professionnels les problématiques auxquelles sont confrontés les adolescents : le département est très rural et les déplacements parfois longs, même avec un véhicule ;
- malgré l'attribution d'une subvention par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, les moyens humains et financiers sont restés limités, d'autant plus que la Maison des Ados (et pas seulement le dispositif AMIES) a connu une montée en charge de la fréquentation par les jeunes.

Une première évolution du dispositif a constitué en l'adaptation des modalités d'intervention de l'antenne mobile, qui ont connu plusieurs phases depuis la mise en place du projet en 2010, et qui peuvent être distinguées ainsi :

Par ailleurs, le système d'accueil par bassin a été réaménagé : à partir de septembre 2012, instauration de temps d'intervention de l'AMIES plutôt sur les temps du matin (lundi pour le bassin de Tulle, mardi pour le bassin d'Ussel, vendredi pour le bassin de Brive).

Preuve de l'importance de l'antenne mobile au sein de la structure Maison des Ados, l'organisation de cette dernière a été revue en fonction des caractéristiques de l'AMIES, afin que l'ensemble fonctionne de manière optimale.

L'équipe a cependant souhaité garder une certaine souplesse pour intervenir sur des zones « non-prévues » si besoin.

c. Une modification des objectifs « de réactivité » de l'AMIES

Les aménagements, à la fois en termes de bassin d'intervention et de fonctionnement par permanences, ont un effet induit : celui de **rendre parfois impossible la rencontre du jeune dans les 72 heures**, comme cela était prévu au début de l'expérimentation. Le délai peut ainsi atteindre une semaine dans certains cas.

De l'avis des professionnels qui sollicitent l'antenne mobile, cet allongement du délai d'intervention ne présente pas d'inconvénient, et ce pour deux raisons :

- **le fait qu'un contact téléphonique puisse avoir lieu dans les premières 48 heures** entre l'équipe de la Maison des Ados et les professionnels, permettant à l'AMIES d'effectuer un premier diagnostic au vu des éléments transmis par les professionnels, et ainsi de conseiller, voire de conforter ces derniers dans leur évaluation et/ou de leur donner des conseils ;
- **le fait que la rencontre physique avec le jeune ne se fasse plus forcément « à chaud »** et dans l'urgence, permettant à l'ensemble des acteurs de prendre du recul et de préparer la rencontre de manière plus sereine, tout en respectant la temporalité des problématiques du jeune.

Ces objectifs de réactivité sont acceptables pour l'antenne mobile et ses partenaires car le contact peut toujours se faire avec rapidité – pour ce faire, la Maison des Ados a rapproché deux concepts complémentaires : la mobilité et la mobilisation :

Cette réflexion illustre la volonté de la Maison des Ados de conceptualiser la question de la mobilité, qui n'est, pour l'équipe en charge de l'AMIES, pas circonscrite à la simple question des déplacements. L'idée de la « mobilisation » étant d'exprimer la capacité à faire vivre un réseau d'acteurs.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Éducation nationale	Institution étatique	Travail avec les services sociaux
LEGTA	Ministère de l'agriculture	Ouverture au dispositif afin d'apporter un plus au public accueilli
Conseil Départemental	Collectivité territoriale	

2. Partenaires financiers

à travailler avec le service comptable

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	
Cofinancements extérieurs à la structure	
Autofinancement	

Annexes obligatoires à joindre au fichier :

- **Tableau 1 sur les publics**
- **Tableau 2 sur les actions**
- **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**
- **Tableau 4 sur l'exécution financière (à travailler avec le service comptable)**



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse